

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'ECAB adapte sa stratégie et double ses subventions

Granges-Paccot, 17 avril 2024 – **Face à l'augmentation du nombre et de l'intensité de sinistres causés par les dangers naturels, l'ECAB renforce ses efforts pour répondre aux enjeux actuels, dont ceux liés aux évolutions climatiques.**

Dans cet esprit, il adapte sa stratégie et initie notamment une nouvelle action en collaboration avec le Service de l'énergie du canton de Fribourg pour doubler ses subventions destinées aux propriétaires qui réalisent des mesures pour renforcer la durabilité de leurs bâtiments dans le cadre des rénovations énergétiques.

De nouveaux défis, une nouvelle stratégie

Orages, vents, grêle et fortes pluies entraînant des inondations ont été les principaux facteurs de dommages traités par l'ECAB au cours des dernières années. En raison des évolutions climatiques, la fréquence et l'intensité des dégâts induits par les forces de la nature sont en constante augmentation, représentant 140 millions sur 190, soit plus de 70% des indemnités versées par l'ECAB au cours des quatre dernières années. Afin de maintenir des primes attractives à long terme, l'ECAB adapte sa stratégie en renforçant la prévention des dangers naturels.

L'ECAB observe que les propriétaires font aujourd'hui face à deux constats : un manque de connaissances quant à la vulnérabilité de leurs biens immobiliers et quant aux moyens à disposition pour réduire les risques. L'ECAB apporte des solutions en axant sa stratégie sur ces deux aspects. D'une part, l'établissement augmente les moyens financiers pour les subsides aux propriétaires. D'autre part, il aide les propriétaires à mieux connaître les risques par la mise à disposition d'outils et en renforçant son service de conseil.

Deux fois plus de subventions en lien avec les rénovations énergétiques

L'ECAB encourage les propriétaires à entreprendre des mesures augmentant la résistance de leurs biens immobiliers face aux éléments naturels et aux dangers incendie. Dans cette optique, il augmente les ressources financières mises à disposition des propriétaires souhaitant se protéger.

D'une manière générale, l'ECAB fait passer de 30 à 50% ses subventions en matière de soutien aux propriétaires augmentant la résistance de leur bâtiment, en matière de protection contre les dangers naturels.

De plus, avec la volonté d'encourager les propriétaires à avoir une vision globale de l'assainissement de leur bâtiment, l'établissement met sur pied une action particulière, qui offre un doublement des subventions concernant la protection des dangers naturels et des incendies aux propriétaires réalisant des rénovations énergétiques. Du 1er juin 2024 au 31 décembre 2026, les projets de rénovation subventionnés par le Service de l'Énergie du canton de Fribourg dans le cadre du Programme Bâtiments bénéficieront d'un doublement des taux et des limites de subventions de l'ECAB pour certaines mesures augmentant la résistance des bâtiments. L'action est présentée au grand public lors du salon Energissima qui se tiendra du 18 au 21 avril à Bulle.

En outre, l'ECAB offre la possibilité aux propriétaires d'effectuer gratuitement des analyses conseils de leurs bâtiments dans le cadre de l'établissement d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB). Ce conseil, dispensé par des experts CECB formés spécialement pour ce volet supplémentaire par l'ECAB en collaboration avec le Service de l'énergie, peut être offert aux propriétaires qui le souhaitent. Il s'agit d'un premier niveau d'analyse visant à détecter des situations critiques et mieux orienter les propriétaires.

Des outils numériques pour une meilleure compréhension des risques

Le deuxième axe de la stratégie concerne l'augmentation du niveau de connaissances. Pour aider les propriétaires à mieux comprendre le risque auquel est exposé leur bâtiment, l'ECAB mise sur différents outils numériques. Etant donné que la grêle et les orages sont la principale cause de sinistralité, l'établissement a effectué une mise à jour de la [carte de l'aléa ruissellement](#), une première en Suisse, qui donne une vision claire de la situation de danger pour chaque bâtiment.

L'ECAB a également conclu un partenariat avec la société Myky qui développe des outils numériques sur les thèmes de la rénovation et de la durabilité. Cette collaboration permet de mettre en commun les connaissances et les ressources pour offrir aux propriétaires des solutions évolutives et prospectives.

Plus d'informations

+41 26 566 41 90

Communication@ecab.ch

L'ECAB en bref

Etablissement autonome de droit public, l'ECAB est chargé d'assurer tous les bâtiments du canton de Fribourg, de contribuer à la prévention et à la lutte contre les incendies et les dangers naturels. Il assure aujourd'hui plus de 125'000 bâtiments pour une valeur de 116 milliards de capital assuré.